

Facture n° 202211-20967
Dossier n° 19_575

Affaire suivie par : Emmanuel BOUY

Vos réf. : Affaire suivie par M. Eric PORTALES



CASTRIES, 18 novembre 2022

SAS HECTARE
75 ZI Les Portes Domitiennes
RN 113
CS 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

SAINT-NAZAIRE-DE-PÉZAN : Le Parc de l'Amitié
Création d'un lotissement: objectif 5 lots
Situation n°2

Désignation	Unité	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Selon Contrat cadre HECTARE du 06/10/2022				
<u>Mission géomètre :</u>				
G1.1 - Levé topographique et établissement du PA3	F	1 000,00	0	0,00
G1.2 - Levé topographique complémentaire-OPTION	F	700,00	0	0,00
G2 - Bornage contradictoire	Par lot	100,00	0	0,00
G3 - Document d'arpentage	Par lot	50,00	0	0,00
G4.1 - Plans de ventes provisoires	Par lot	50,00	0	0,00
G5.1 - Implantation des nouvelles limites-OPTION	Par lot	100,00	0	0,00
G5.2 - Vérification de limites des lots-OPTION	Par lot	30,00	0	0,00
G5.3 - Rétablissement de limites des lots-OPTION	Par lot	300,00	0	0,00
G4.3- Plans de ventes définitifs: Plan de vente et l'attestation de surface conformément à la loi SRU sont à la charge de l'acquéreur du lot. Leur montant est de 400 € HT et seront payés le jour de la signature de l'acte notarié. L'aménageur en garantit le paiement.				
G4.2- Plans de vente anticipés OPTION.				
<u>Mission bureau d'études :</u>				
BE1 - Etudes préalables	Par lot	100,00	0	0,00
BE2 - Création du Permis d'Aménager 400€ HT / lot soit pour les 5 lots prévus 2 000€ HT				
- Au dépôt du Permis d'Aménager	50%	1 000,00	0	0,00
- A l'obtention du Permis d'Aménager purgé du recours des tiers	30%	600,00	0	0,00
- Au Démarrage des travaux	20%	400,00	0	0,00

Désignation	Unité	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
BE3- Dossier de consultation des entreprises 400€ HT / lot soit pour les 5 lots prévus 2 000€ HT				
- A Réception du DCE	20%	400,00	0	0,00
- Au recueil des offres	20%	400,00	0	0,00
- Au Choix des entreprises	20%	400,00	0	0,00
- Au Démarrage des travaux par tranches	40%	800,00	0	0,00
BE4 - Direction de travaux : 600 € HT / lot, soit pour les 5 lots prévus : 3 000€ HT				
- À la fin des travaux de réseaux humides	40%	800,00	1	800,00
- A la mise en viabilité	30%	600,00	1	600,00
- Obtention du certificat de non contestation	30%	600,00	0	0,00

Conditions de règlement : 18/12/2022

Règlement à l'ordre de :

BBASS - 205 avenue des Gardians - 34160 CASTRIES

RIB : CL MONTPELLIER (03000) 30002 03040 0000071040U 03

IBAN FR63 3000 2030 4000 0007 1040 U03 - BIC : CRLYFRPP

TOTAL HT	1 400,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	280,00 €
TOTAL TTC	1 680,00 €

Règlement effectué, pour un total de 0,00 € TTC

Reste à régler : 1 680,00 €

